

Vers un cadastre DES SUBSIDES

► Le gouvernement adopte ce projet jeudi pour plus de transparence

► L'argent public peut être utilisé à bien des effets. On le constate souvent à travers les subventions accordées par les pouvoirs publics à des événements a priori sans rapport avec leur mission première. Ainsi des festivals et autres événements sportifs bénéficient de subsides publics, parfois par l'entremise de plusieurs ministres.

Problème : les conditions et procédures d'octroi sont peu transparentes. Plusieurs sources décrivent (et cela ne surprendra personne) un univers où règnent le copinage et l'opacité.

Le gouvernement wallon entend y mettre de l'ordre. Il adoptera ce jeudi la mise en place d'un cadastre des bénéficiaires de subventions facultatives. Il s'agit de ces subsides accordés sans qu'un marché public ait dû être mis en œuvre. "Cela permettra de savoir quel ministre donne quel montant, quand, dans une op-

tique de transparence", précise la porte-parole de Willy Borsus (MR), ministre-Président wallon.

CHAQUE CITOYEN pourra consulter ces infos sur un site web. "Une série d'événements sont subventionnés par le pouvoir politique. Je pense aux festivals de musique, comme par exemple les Francfolies, subsidiées par Wallonie Tourisme. Le Forem subventionne lui aussi plusieurs événements. Des manifestations qui, a priori, sortent de leurs champs de compétence. Même si, parfois, cela leur permet de rencontrer leur public cible", nous glisse une source interne au gouvernement, très au fait de ce type de mécanisme. "On peut aussi parler des Lacs de l'Eau d'Heure, largement subventionnés par les pouvoirs publics et qui sponsorisent le Sporting et le Spirou de Charleroi. Je pense aussi au Tour de Wallonie, subventionné par plusieurs ministres wallons. Il

serait intéressant de clarifier les choses." Rien d'illégal a priori. Mais un système opaque.

En pratique, selon la note au gouvernement wallon que la DH a pu se procurer, ce cadastre devra comprendre des données précises concernant les organismes bénéficiaires : nom, adresse, montant de la subvention, thématique, nom du ministre ordonnateur, etc.

Dans sa note, le gouvernement fixe un timing. La publication devra se faire tous les trois mois, dont la première dès le 30 mars 2018. Un comité de suivi assurera la création de ce site et la compilation des données.

Les unités d'administration recevront un courrier de leur ministre. Il les informera des actions à prendre pour la mise en œuvre de ce cadastre, prenant en compte toute la Wallonie.

Adrien de Marneffe